



NATIONS UNIES
 CONSEIL
 DE SECURITE



Distr.
 GENERALE
 S/8737/Add.1*
 6 septembre 1968
 FRANCAIS
 ORIGINAL : ANGLAIS-
 FRANCAIS-
 RUSSE

QUESTION DE LA NAMIBIE

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS :	
Birmanie	2
Bulgarie	2
Ghana	3
Iles Maldives	3
Iran	4
Japon	4
Philippines	5
République socialiste soviétique de Biélorussie	5
Roumanie	6
Sierra Leone	7

* Egalement publié sous la cote A/7171/Add.1.

RÉPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS

BIRMANIE

[Original : anglais]
19 août 1968

Le Gouvernement birman n'entretient avec le Gouvernement sud-africain aucun rapport, de quelque nature que ce soit. De plus, la Birmanie appuie le peuple namibien dans sa lutte pour l'indépendance, et elle continuera à le faire jusqu'à ce qu'il l'ait obtenue.

BULGARIE

[Original : anglais]
14 août 1968

Conformément à sa politique fondamentale, la République populaire de Bulgarie appuie systématiquement les aspirations légitimes du peuple namibien à la liberté et à l'indépendance nationale. Elle a voté en faveur des résolutions 2145 (XXI) et 2372 (XXII) de l'Assemblée générale, en date du 27 octobre 1966 et du 12 juin 1968, respectivement, sur la question du Sud-Ouest africain.

La République populaire de Bulgarie applique scrupuleusement toutes les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale visant à l'élimination du régime raciste établi en Namibie par les autorités de Pretoria, et à l'octroi de l'indépendance au peuple de ce pays. Elle n'entretient pas de relations diplomatiques, économiques ou autres avec la République sud-africaine.

La République populaire de Bulgarie continuera à appuyer la juste cause du peuple namibien, qui lutte contre les forces du colonialisme et l'impérialisme pour obtenir sa liberté et son indépendance nationale.

GHANA

/Original : anglais/

13 août 1968

Le Gouvernement ghanéen appuie sans réserve la résolution 2372 (XXII) de l'Assemblée générale. Le Ghana n'entretient pas de relations avec le régime raciste d'Afrique du Sud, et en conséquence il n'a aucun rapport avec lui. Le Gouvernement ghanéen a, conformément aux décisions de l'Organisation de l'unité africaine et aux recommandations de l'Assemblée générale, appliqué des sanctions économiques et autres contre ce régime.

Le Ghana étant coauteur de la résolution en question, le Gouvernement ghanéen continuera à fournir une aide morale et matérielle au peuple namibien et, dans toute la mesure du possible, il aidera le Conseil des Nations Unies pour la Namibie à s'acquitter de son mandat avec succès.

Le Gouvernement ghanéen estime qu'aux termes de la Charte tout Etat Membre a contracté l'obligation de faire tout ce qui est en son pouvoir pour obliger l'Afrique du Sud de retirer son administration illégale du territoire international de la Namibie. De plus, le moment est venu pour le Conseil de sécurité, premier organe de l'ONU, de demander des sanctions économiques obligatoires contre le régime intransigeant et insolent de Pretoria.

ILES MALDIVES

/Original : anglais/

20 août 1968

Les Iles Maldives n'entretiennent pas de relations avec l'Afrique du Sud.

- 4 -

IRAN

[Original : anglais]

22 août 1968

Le Gouvernement iranien n'entretenant pas de relations diplomatiques avec la République sud-africaine, il n'a pas les moyens d'exercer une influence directe sur le gouvernement de ce pays. Cependant, le Gouvernement iranien, conformément à sa politique systématique d'antico'lonialisme, continuera à apporter toute son aide à l'ONU, et en particulier au Conseil des Nations Unies pour la Namibie, pour amener le Gouvernement sud-africain à renoncer à sa politique actuelle, qui est de défier l'autorité de l'ONU et de perpétuer son occupation illégale de la Namibie.

JAPON

[Original : anglais]

29 août 1968

Le Gouvernement japonais, qui a voté en faveur de la résolution 2145 (XXI) de l'Assemblée générale et de résolutions ultérieures relatives à la Namibie, estime que le Gouvernement sud-africain n'a pas le droit d'administrer ce territoire.

En conséquence, le Gouvernement japonais est intervenu à plusieurs reprises auprès du Gouvernement sud-africain pour lui demander d'appliquer fidèlement les résolutions pertinentes de l'ONU.

Par ailleurs, le Gouvernement japonais, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, s'est systématiquement abstenu d'exporter des armes, des munitions de quelque type que ce soit et des véhicules militaires vers l'Afrique du Sud. Il n'a fourni aucune aide économique à l'Afrique du Sud, et il n'y a pas eu d'investissements de capitaux japonais dans ce pays ou en Namibie.

Le Gouvernement japonais continuera à collaborer avec les autres Etats Membres de l'ONU pour rechercher des moyens adéquats et pratiques de parvenir aux objectifs énoncés dans la résolution 2145 (XXI) de l'Assemblée générale.

/...

PHILIPPINES

[Original : anglais]

9 août 1968

Les Philippines n'entretiennent pas de relations diplomatiques ou consulaires avec la République sud-africaine, et elles n'ont eu avec le gouvernement de ce pays aucun rapport qui ait pu contribuer à perpétuer son occupation illégale de la Namibie. En fait, les sanctions économiques et politiques imposées par le Gouvernement philippin à l'encontre de l'Afrique du Sud sont pleinement appliquées.

Les Philippines, qui sont profondément attachées au règne du droit, condamnent la politique d'oppression et d'injustice pratiquée par l'Afrique du Sud en Namibie et expriment leur opposition à cette politique chaque fois qu'elles en ont l'occasion. Comme dans le passé, les Philippines continueront à appuyer la lutte légitime des Namubiens pour l'indépendance.

REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE DE BIELORUSSIE

[Original : russe]

15 août 1968

La République socialiste soviétique de Biélorussie a voté pour la résolution 2372 (XXII) de l'Assemblée générale. Sa position sur la question de la Namibie est bien connue. La RSS de Biélorussie, qui n'entretient pas de relations d'aucune sorte avec le régime raciste de la République sud-africaine, condamne résolument la politique raciste d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine, ainsi que la politique des Etats qui apportent leur aide et leur soutien au régime raciste de la République sud-africaine et qui ont ainsi une responsabilité directe dans la situation qui s'est créée en Namibie.

Comme par le passé la RSS de Biélorussie applique sans défaillance les décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale de l'ONU qui prévoient la liquidation de la domination des racistes sud-africains en Namibie et l'octroi de l'indépendance au peuple de ce pays.

La République socialiste soviétique de Biélorussie se déclare entièrement solidaire du peuple de la Namibie qui mène un juste combat pour sa liberté et son indépendance. La RSS de Biélorussie est prête à continuer de coopérer avec tous les pays épris de liberté, en Afrique et ailleurs, pour appuyer ce combat par tous les moyens.

ROUMANIE

[Original : français]

27 août 1968

La République socialiste de Roumanie exprime sa solidarité tout entière avec tous les peuples qui luttent contre la domination coloniale, en vue d'accéder à l'indépendance nationale, pour la défense et la consolidation de celle-ci. Militant pour le respect strict du droit de chaque peuple à choisir sa voie de développement et la forme de l'organisation sociale, conformément aux aspirations et à la volonté du peuple en question, le Gouvernement roumain a maintes fois exprimé son appui inconditionnel au peuple de la Namibie dans sa lutte pour la liberté et l'indépendance.

Conformément à cette position, la République socialiste de Roumanie a voté en faveur de la résolution 2372 (XXII) par laquelle l'Assemblée condamne le refus persistant du Gouvernement sud-africain de se conformer aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité en ce qui concerne la question de la Namibie.

Le Gouvernement roumain partage le souci général que cause le refus permanent de l'Afrique du Sud de se conformer à ces résolutions, et condamne les mesures et actes illégaux du Gouvernement sud-africain, pris contre la population de la Namibie.

La République socialiste de Roumanie appuie les mesures préconisées dans la résolution 2372 (XXII) en vue d'assurer le retrait, immédiat et inconditionnel, des autorités sud-africaines de ce territoire, pour que la Namibie puisse accéder à l'indépendance conformément à la résolution 2145 (XXI) de l'Assemblée générale.

La République socialiste de Roumanie soutiendra aussi à l'avenir la lutte légitime et juste pour la liberté du peuple de la Namibie et coopérera avec l'Organisation des Nations Unies pour que le peuple de ce territoire puisse exercer ses droits inaliénables à l'indépendance.

SIERRA LEONE

[Original : anglais]

21 août 1968

Le Gouvernement du Sierra Leone n'entretient aucune relation avec le Gouvernement sud-africain et a pris des mesures appropriées pour veiller à ce que les Sud-Africains blancs ne puissent exercer aucune activité sur le territoire du Sierra Leone. Le Sierra Leone a toujours appuyé les mesures destinées à accélérer le retrait de l'administration sud-africaine en Namibie, conformément aux résolutions 2145 (XXI) et 2248 (S-V) de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement du Sierra Leone est convaincu que des pressions accrues pourraient être exercées sur l'Afrique du Sud si les Etats qui détiennent la plus grande puissance économique - et en particulier ceux qui ont des liens économiques et autres avec l'Afrique du Sud - faisaient preuve de détermination.

Le Gouvernement du Sierra Leone continuera à faire tout ce qui est en son pouvoir, par l'intermédiaire de l'OUA, de l'Organisation de l'unité africaine et d'autres organismes internationaux, pour aider ceux à qui la Namibie appartient légitimement et pour veiller à ce que l'Afrique du Sud se conforme aux résolutions adoptées par l'ONU sur cette question.

